

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@pd.admin.ch

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faïtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 3 septembre 2007

**06.458 Initiative parlementaire « Renoncer à l'introduction de l'initiative populaire générale »
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national et les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national sur une modification de la constitution.

Le **déla**i de réponse est fixé au **30 novembre 2007**.

Le projet vise à abroger les dispositions constitutionnelles qui se rapportent à l'initiative populaire générale.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet d'acte de l'Assemblée fédérale assorti du rapport. D'autres exemplaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre position dans le délai imparti, à l'adresse suivante : **Office fédéral de la justice, Madame Cornelia Perler, Bundesrain 20, 3003 Berne** (Tél. 031 322 47 44, Fax 031 322 84 01, E-Mail cornelia.perler@bj.admin.ch).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Andreas Gross
Président de la commission



Documents joints :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (all., fr., it.)
- liste des destinataires (all., fr., it.)